

Organisation d'un marché aux puces : mode d'emploi et réglementation

Article R321-9 Code pénal

Modifié par Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 - art. 3

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre :

1° Les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° Pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;

3° Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>

Organisateur : Association les Amis de la M.A..S.

07 84 90 71 76

Adresse : 3 rue des Moulins 44430 Le Loroux-Bottereau. Tél. ~~06 79 23 79 10~~

Attestation – Inscription Vide-Greniers Personne physique

Se déroulant le 18 avril 2021 à Ville : Le Loroux-Bottereau
Je soussigné (e)

Nom : Prénom :
Né(e) le : à Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Email :
Titulaire de la pièce d'identité N :
Délivrée le : par :
N° immatriculation du mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Ci-joint règlement de 10 € pour l'emplacement pour une longueur de 5 mètres

Joindre également une copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité